

**Intérieur.**—Ministère de l'Intérieur; Immigration; Terres fédérales; Arpentage des Terres fédérales; Parcs et Réserves forestières; Irrigation; Zone des chemins de fer; Eaux de la zone des chemins de fer; Yukon; Opérations minières dans les placers du Yukon; Forces hydrauliques du Dominion; Terres; Titres; Le gibier du Nord-Ouest; Les territoires du Nord-Ouest; Terres de l'armée et de la marine; Assèchement; Graines de Semences.

**Finances.**—Ministère des Finances et Trésorerie; Crédits; Service Civil; Retraites et Pensions de retraite; Imprévus; Revenu consolidé et Vérification de Comptes; Circulation monétaire; Hôtel des Monnaies d'Ottawa; Billets du Dominion; Subsidés provinciaux; Banques; Banques d'Épargnes; Caisse de Petite Economie; Caisses Populaires de Québec; Compagnies de Prêts; Compagnies Fiduciaires; Lettres de Change; Intérêt; Loi sur le Revenu spécial de Guerre, 1915 (en partie); Loi sur la Taxe des Bénéfices de Guerre, 1916, et ses amendements; Lois de l'Impôt sur le Revenu, 1917 et 1918 et ses amendements; Loi de Finance; Loi concernant la Commission d'Embellissement d'Ottawa.

**Milice et Défense.**—Milice et Défense du Canada; Collège militaire royal; Pensions à la Milice; Loi permettant aux soldats canadiens en service militaire actif durant la présente guerre d'exercer leur droit d'électeur; Loi sur le vote des militaires; Loi de l'aviation.

**Travaux publics du Canada.**—Travaux publics (39) et amendements (8-9 Geo. V, 1918, ch. 37); Ports et Quais du Gouvernement, art. 5 (112); Protection des Eaux navigables, art. 7, (115) et amendements (8-9 Geo. V, 1918, ch. 33); Secret des Messages télégraphiques (126); Subventions aux cales-sèches (9-10 Ed. VII, 1910 ch. 17); Loi amendant la loi sur la protection des eaux navigables (9-10 Ed. VII, 1910, ch. 44); Loi autorisant le paiement d'une subvention à la "Collingwood Shipbuilding Co., Ltd." (2 Geo. V, 1912, ch. 17); Loi amendant la Loi des Subventions aux Caies-sèches, 1910 (2 Geo. V, 1912, ch. 20); Loi amendant la Loi des droits de passage sur les propriétés de l'Etat, S.R.C. 1906, ch. 40 (2 Geo. V, 1912, ch. 26); Loi incorporant le Musée National du Canada (3-4 Geo. V, 1913, ch. 33); Loi autorisant le paiement d'une subvention à la "Western Dry Dock and Shipbuilding Co., Ltd." (3-4 Geo. V, 1913, ch. 57); Lois amendant la loi des subventions aux cales-sèches, 1910 (4-5 Geo. V, 1914, ch. 29) et (7-8 Geo. V, 1917, ch. 27) et (9-10 Geo. V, 1919, ch. 51).

**Commerce.**—Grains du Canada; Mesurage du bois; Droits d'auteurs; Exportation d'électricité et de fluide; Inspection de la lumière électrique; Unités électriques; Engrais; Poinçonnage de l'or et de l'argent; Inspection du gaz; Inspection et vente; Inspection des compteurs à eau; Primes sur le plomb; Primes sur le pétrole; Brevets d'invention; Statistique; Marques de commerce; Dessins et marques de commerce; Marques sur le bois; Inspection des poids et mesures; Primes sur le zinc.

**Travail.**—Conciliation et Travail (96); Enquêtes sur les Différends Industriels (6-7 Ed. VII, 1907, ch. 20); Résolution de la Chambre sur les Salaires Equitables; Allumettes de phosphore blanc (4-5 Geo. V, 1914, ch. 12); Coordination des bureaux de placements (8-9 Geo. V, ch. 21); Enseignement technique (9-10 Geo. V, ch. 73).

**Secrétairerie d'Etat.**—Compagnies; Naturalisation; La Tempérance au Canada; Chambres de Commerce; Unions Ouvrières; Œuvres de guerre, 1917.

**Service Naval.**—Service naval (9-10 Ed. VII, ch. 43); Radiotélégraphie (3-4 Geo. V, ch. 43) et Règlements s'y rapportant; Pêcheries (4-5 Geo. V, 1914, ch. 8) et Règlements s'y rapportant; Inspection du Poisson (4-5 Geo. V, 1914, ch. 45); Viandes et aliments de conserves (amendements de 1908, 1910 et 1917) concernant l'Inspection des établissements de mise en boîte du poisson et des crustacés.

**Chemins de fer et Canaux.**—Ministère des Chemins de fer et Canaux (35); Chemins de fer de l'Etat (36); Fonds de Prévoyance des Employés des Chemins de Fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard (6-7 Ed. VII, 1907, ch. 22); Petites réclamations contre les chemins de fer de l'Etat (9-10 Edouard VII, chap. 26) et amendements; Lois amendant la Loi du Chemin de fer National Transcontinental (4-5 Geo. V, ch. 43 et 5 Geo. V, ch. 18) et amendant la Loi des Chemins de fer de l'Etat et autorisant l'achat de certains réseaux ferrés (5 Geo. V, ch. 16); Loi incorporant et concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada (9-10 Geo. V, ch. 13); Loi accordant des indemnités aux employés de l'Etat tués ou blessés dans